

## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

**N° 2023/02**

### **Objet : Opérations mobilité et animation**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22,  
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 05/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,  
Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président  
Vu la délibération du Bureau Syndical du 12/12/2022 relative aux opérations de mobilité et animation

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « opérations mobilité et animation » est arrêté comme suit :

Dépenses envisagées	Montant estimé en € HT	Recettes envisagées	Montant estimé en €
Acquisition VAE	22 963,43 €	Financement Avenir Montagne Mobilité (ANCT)	12 000, 00 €
Achat véhicule	16 964,93 €	Financement Leader	23 542,69 €
Boîtier Citiz	4 500,00 €	Financement Région via Contrat Parc 2023	8 885,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 428,36 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 428,36 €</b>

#### **Article 2 :**

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Région Auvergne Rhône Alpes et le LEADER seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 13/03/2023



Pour copie conforme

Dominique ESCARON  
Président du Parc